

DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)

AMENDEMENT #2

CREUSE-MÉNINGES SPATIAL

Date de clôture de la période de soumission :
Le 11 avril 2023 à 14h00 (HAE)

Transmettre les soumissions :

par Service Connexion de la Société canadienne des postes (SCP)
ou
par Fax : 819-997-9776

Référence: Dossier ASC No. **9F015-22-0045-B**

Nota: Veuillez lire attentivement la présente demande pour plus de détails sur les exigences et les instructions relatives à la présentation des soumissions.



4 avril 2023



La demande de proposition (DDP) amendement #2 est par la présente modifiée:

Le but de cette modification :

- a. Participants à la conférence des soumissionnaires du 23 mars 2023.
- b. Publier les réponses du Canada aux questions posées lors de la conférence des soumissionnaires.

a. Participants à la conférence des soumissionnaires du 23 mars 2023.

- Pinnguaq Association
- Geocentrix Technologies Ltd.
- STEMedge Academy

b. Publier les réponses du Canada aux questions posées lors de la conférence des soumissionnaires.

Question 1 :

Quelles sont vos cibles à l'échelle du Canada? Combien d'éducateurs voulez-vous mobiliser?

Réponse 1:

Aucun chiffre précis n'a été établi, mais toutes les provinces et tous les territoires devraient participer aux efforts de mobilisation.

Question 2:

Quels sont les principaux défis que vous avez dû relever dans la première mouture du défi?

Réponse 2:

Établir des liens avec des éducateurs occupés et offrir une activité qui mobilise les élèves, mais pour laquelle on dispose de peu de temps de préparation pour la mettre en œuvre, voire pas du tout.

Question 3:

D'après votre expérience du creuse-méninges spatial, quel est le budget prévu pour ce projet?

Réponse 3:

On s'attend à ce que les soumissionnaires nous indiquent le montant dont ils auraient besoin pour exécuter ce projet. Quel est le budget demandé pour achever le travail et mobiliser le nombre d'éducateurs que le soumissionnaire pense pouvoir atteindre?

Question 4:

Y a-t-il une limite de pages pour la présentation? (Demande de proposition; DP)

Réponse 4:

Il n'y a pas de limite de pages, pourvu que tous les renseignements requis y figurent. Veuillez noter que les ressources et les liens externes ne seront pas consultés, seul le contenu du document de proposition est pris en compte et évalué.



Question 5:

Combien d'écoles participent cette année? Combien de visites en personne ont été effectuées?

Réponse 5:

Aucune visite dans les écoles n'a été effectuée cette année, mais il y a eu une mobilisation à l'échelle du Canada lors des conférences des éducateurs.

Question 6:

Combien y'a-t-il eu de soumissions pour cette ronde? Combien d'éducateurs ont participé?

Réponse 6:

66 au total - 3 soumissions inadmissibles = 63 soumissions admissibles (46 soumissions de 9 enseignants; 5 soumissions de deux programmes externes et parascolaires; 12 soumissions de parents (dont les enfants sont scolarisés à la maison, en totalité ou en partie))

Question 7:

Si vous voulez que nous discussions en personne avec les enseignants partout au Canada, les déplacements constitueraient un poste budgétaire considérable. Quelle est la préférence de l'Agence spatiale canadienne: réduire le coût du projet par la participation virtuelle ou garder les déplacements dans le budget?

Réponse 7:

Nous nous attendons à ce que le soumissionnaire démontre ses connaissances en matière de mobilisation des éducateurs, plutôt que de nous demander de déterminer la meilleure approche. Nous nous attendons à ce que diverses techniques soient mises en œuvre. Nous ne voulons pas que la prestation se fasse en personne; l'éducateur doit être en mesure de mettre en œuvre l'activité par lui-même.

Question 8:

L'Agence spatiale canadienne (ASC) offre-t-elle du soutien technique ou des plateformes, y compris un serveur de courriel, un serveur vidéo, un système de gestion de contenu Web ou un site Web pour appuyer la mobilisation, la promotion et le soutien des éducateurs?

Réponse 8:

L'ASC hébergera tout le contenu (texte, images, vidéos, présentations, documents, formulaires de soumission et données), en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes d'accessibilité établies par le gouvernement du Canada. Il s'agira du site Web principal. L'entrepreneur utilisera sa propre ligne téléphonique, son propre courriel et sa propre plateforme vidéo pour répondre aux demandes de renseignements des éducateurs et organiser des webinaires ou des séances d'information. Tous les renseignements concernant l'initiative (y compris les ressources) se trouvent actuellement sur le site Web de l'ASC et y demeureront pour toutes les futures moutures.

Question 9:

Est-ce que l'activité est liée au programme des astronautes juniors?

Réponse 9:

L'activité fait partie de la même série d'activités qui sont liées à l'engagement pris par le gouvernement du Canada envers la station spatiale lunaire Gateway en 2019, mais nous n'établissons pas de liens directs avec le programme des astronautes juniors. Le creuse-méninges spatial fait partie des cinq activités obligatoires, dont fait aussi partie le programme des astronautes juniors. Toutefois, il est possible que certaines ressources soient utilisées pour de futures activités du programme des astronautes juniors.

Question 10:

En ce qui concerne les trousse de ressources pour les éducateurs et les étudiants, la mobilisation, la promotion et le soutien des éducateurs, l'entrepreneur sera-t-il responsable de tous les éléments créatifs OU les éléments créatifs seront-ils créés par le groupe de création de l'ASC? (c.-à-d. que l'entrepreneur remet du contenu écrit pour toutes les ressources et le matériel de mobilisation à l'ASC pour la mise en œuvre de la conception, p. ex., l'ASC reçoit du contenu approuvé de l'entrepreneur et crée les diapositives, les publications à l'aide d'icônes, d'images, de photos, de polices de caractères, etc. autorisés par l'ASC.)

Réponse 10:

L'entrepreneur sera responsable de l'intégration du contenu dans les éléments créatifs tout en respectant les politiques de l'ASC en matière de création de contenu. L'entrepreneur recevra des modèles pour les produits de communication à la réunion de lancement. Tous les produits de communication doivent être examinés et approuvés par l'ASC avant leur diffusion publique.

Question 11:

Au cours de cette ronde de creuse-méninges spatial, quelles communautés autochtones et quels groupes sous-représentés avez-vous réussi à joindre à l'échelle nationale?

Réponse 11:

Nous n'avons pas entièrement analysé les données pour déterminer si des communautés autochtones ont participé. Nous avons rejoint un groupe de jeunes Noirs en Nouvelle-Écosse. Nous avons également participé au rassemblement national d'Inspire pour partager les ressources des éducateurs autochtones qui ont assisté à la conférence. De plus, le projet pilote impliquait un organisme représentant des jeunes sous-représentés. En somme, il s'agit d'un parcours d'apprentissage pour l'ASC, car nous en sommes encore aux premières étapes de l'établissement de relations avec diverses communautés et organisations des Premières Nations. Il s'agit notamment d'être à l'écoute de leurs besoins tout en partageant les projets que nous avons élaborés et qui pourraient présenter un intérêt.

Question 12:

Notre soumission doit-elle être pancanadienne ou pouvons-nous nous concentrer sur une approche régionale?

Réponse 12:

L'approche doit être pancanadienne, mais une série d'approches régionales peut être nécessaire pour couvrir l'ensemble du pays. Au bout du compte, nous cherchons à ce que tous les Canadiens qui sont admissibles au programme de creuse-méninges spatial aient la possibilité de participer au défi.

Question 13:

Une autre question concernant les ressources actuelles : ont-elles été élaborées dans l'optique du cadre d'apprentissage autochtone?

Réponse 13:

Les ressources pour le creuse-méninges spatial ont été mises au point à l'interne et nous avons mené un projet pilote dans le cadre duquel nous avons collaboré avec des éducateurs et des organisations pour obtenir leurs commentaires. On n'a pas appliqué à cette édition de l'initiative la perspective d'un cadre d'apprentissage spécifiquement autochtone.



Question 14:

L'ASC serait-elle en mesure de communiquer ses listes de mobilisation antérieures pour lancer le processus de mobilisation dans l'éventualité où le soumissionnaire serait retenu?

Réponse 14:

Nous sommes prêts à vous indiquer les personnes qui ont participé à l'appel d'offres par le passé, mais nous nous attendons à ce que le soumissionnaire dispose d'un réseau établi d'éducateurs et d'organismes avec lesquels il peut amorcer la mobilisation. Nous avons l'intention d'ajouter notre liste au réseau et aux efforts de sensibilisation du soumissionnaire.

Question 15:

La DP semble avoir un prix fixe ferme, mais il y a beaucoup d'éléments mobiles. Le budget proposé peut-il être révisé ultérieurement avec le consentement de l'ASC?

Réponse 15:

Oui, il l'est si vous estimez que le travail décrit dans l'EDT n'est pas bien défini, mais il doit être écrit et l'approbation doit être accordée au préalable. Une justification appropriée doit être soumise pour s'assurer que les coûts sont jugés nécessaires à la réussite du projet.

Question 16:

L'entrepreneur aura-t-il accès au personnel et aux ressources de communication de l'ASC pour l'aider avec les envois postaux, les envois de courriels, les imprimés et la présence dans les médias sociaux?

Réponse 16:

L'entrepreneur planifiera et mènera la promotion et l'engagement en collaboration avec l'ASC. Bien que l'approche de l'ASC en matière de partage de l'information soit numérique par défaut, nous comprenons que pour joindre certaines communautés et organisations, un envoi de documents d'information par la poste peut être l'approche la plus efficace. L'entrepreneur peut proposer une approche et l'ASC discutera des options pour faciliter sa mise en œuvre. L'ASC fournira à l'entrepreneur les modèles et les paramètres nécessaires pour tous les produits de communication. L'ASC effectuera les communications et la mobilisation en ligne (médias sociaux, bulletin, etc.) selon sa capacité à ce moment-là, et informera l'entrepreneur des communications et des engagements à venir.

Question 17:

En ce qui concerne la mobilisation, l'entrepreneur est-il responsable de la prestation réelle des services de mobilisation (p. ex., assister à la conférence des enseignants au nom de l'ASC pour la présentation en personne), ou l'entrepreneur est-il responsable de l'élaboration du contenu pour la présentation par un membre du personnel de l'ASC? (p. ex., produire une présentation qui sera donnée par un membre de l'ASC qui assistera à la conférence des enseignants).

Réponse 17:

Pour la prestation des services de mobilisation, l'entrepreneur sera responsable de l'élaboration du contenu qui respecte les exigences et les politiques de l'ASC, ainsi que de la collaboration avec l'équipe de l'ASC pour cerner les occasions pour l'entrepreneur de réaliser les activités de mobilisation (virtuellement ou en personne).



Question 18:

L'entrepreneur répond-il directement aux appels entrants au sujet du programme, au fur et à mesure qu'ils sont reçus, ou si les appels sont reçus par l'ASC, qui compile ensuite les questions et les transmet à l'entrepreneur pour qu'il y réponde? (c.-à-d. que l'ASC a son propre personnel pour répondre aux appels téléphoniques).

Réponse 18:

Oui, l'entrepreneur sera responsable de répondre aux appels téléphoniques.

Question 19:

L'ASC dispose-t-elle de l'infrastructure de TI nécessaire pour recueillir les questions soumises en ligne et les transmettre à l'entrepreneur (c.-à-d. que l'entrepreneur a accès à un compte de courriel de l'ASC pour communiquer avec les éducateurs)?

Réponse 19:

Les demandes de renseignements envoyées par courriel à l'ASC par les éducateurs seront recueillies et transmises à l'entrepreneur par l'équipe de l'ASC. L'entrepreneur devra ensuite répondre directement à ces courriels tout en tenant l'ASC au courant.

Question 20:

Combien de demandes de renseignements ont été reçues dans le cadre du défi 2022-2023? Combien proviennent d'écoles ou d'établissements d'enseignement informels, d'organisations, etc.?

Réponse 20:

23 éducateurs ont assisté au webinaire, 23 autres en ont demandé l'enregistrement et 10 demandes de renseignements ont été reçues (3 parents, 4 élèves, 3 enseignants).

Question 21:

En ce qui concerne le critère obligatoire (3 exemples, au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années d'études), nous avons un projet d'éducation qui a duré longtemps (près de 10 ans) dans des écoles canadiennes. Est-ce que ce serait suffisant, ou avez-vous vraiment besoin de trois projets?

Réponse 21:

Le soumissionnaire doit inclure trois (3) exemples de projet selon les exigences du critère obligatoire. Le nombre d'années et d'expérience sera évalué en fonction des données probantes présentées dans les descriptions des trois (3) projets. La durée combinée des trois (3) projets doit totaliser au moins cinq (5) années d'expérience. Le projet mentionné dans la question ne compterait que comme un seul projet.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LE MÊMES